

Date de dépôt : 31 mars 2010

Pétition

En application de l'article 11 de la constitution de la République et canton de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous soussignés, habitants des immeubles 12 et 14 quai du Seujet, constatons avec consternation que rien n'est fait par les autorités pour enrayer la progression des vendeurs de drogue dans notre quartier ni à l'encontre d'organiseurs de manifestations musicales qui ne respectent pas les droits de voisinage.

Quasiment à toute heure de la journée, des individus vaquent impunément à leur sinistre commerce. Il est révoltant de constater la passivité des forces de l'ordre à leur égard.

Ce marché à ciel ouvert de la drogue cumulé au vacarme tonitruant émanant de l'usine jusqu'aux petites heures du matin nous empoisonne la vie.

Nous demandons instamment au Grand Conseil de donner suite à notre pétition et notamment de demander à l'autorité compétente de prendre les mesures nécessaires pour :

- Déloger les dealers de notre quartier ;
- Imposer aux organisateurs de soirées musicales qui se déroulent dans le bâtiment dit de « l'Usine », de respecter les règles de droit de manière à ce que nous puissions nous aussi bénéficier de calme durant les heures dévolues au sommeil et au repos.

Nous ne demandons rien d'autre que l'application du droit et le respect de nos droits.

N.B. 26 signatures
p.a Argecil SA
Régie immobilière
Avenue de Frontenex 6
CP 6014 1211 Genève 6